

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1893

5 septembre 2007

SOMMAIRE

AC Private Equity S.A.	90821	it4lu S.à r.l.	90856
AIG/Lincoln EE CS One	90820	JCL Sàrl	90825
AIG/Lincoln EE CS One	90820	KKR PEI SICAR, S.à r.l.	90821
AirFlowControl S.A.	90840	Lutisse	90864
Anaida Investments S.A.	90858	Luxinstruments	90853
Antara Investments S.A.	90827	Mafa S. à r.l.	90824
Arthur Hunt International Holding S.A.	90835	M. Group S.A.	90862
Autoplex International S.A.	90819	Oakmead S.A.	90836
Bepofico S.A.	90822	Orion IPDL 3 S.à r.l.	90828
BRI S.A.	90821	Pakal Invest S.A.	90820
Car Amana Investments S.A.	90861	Pharos S.A.	90819
Charterhouse Dragon II	90850	Poncirus S.à r.l.	90844
Charterhouse Poppy I	90841	Publiline S.A.	90818
CIGOGNE Management S.A.	90827	Quattro Participations S.A.	90819
Colombe Télécommunications S.à.r.l.	90863	Saturn Investments	90863
CyberTech Europe	90862	Security Capital European Realty Manage- ment Sàrl	90822
Euroflam	90825	SIFC Development Holding S.à r.l.	90822
Exit Door Holding S.A.	90855	SIFC Hotel Development S.à r.l.	90824
Fairfax International S.à r.l.	90860	SIFC Office & Retail S.à r.l.	90820
Flagstone Finance S.A.	90824	Spectral Sàrl	90818
Fleurs Josy Krier S.à r.l.	90826	Stark Global Opportunities Master S.à r.l.	90821
Gift World S.A.	90863	Sublim Investments S.A.	90860
Hayward International S.à r.l.	90861	T.M.O. Limousines S.A.	90864
Hilger	90825	TPH Services S.à r.l.	90818
I-Corp S.A.	90824	Trigranit Finance Sàrl	90818
Ilva International S.A.	90864	Victory247.com S.A.	90828
International Corporation Property Hold- ing S.A.	90859	Zidag S.A.	90859
Intimm S.A.	90859		
INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l.	90822		

Publiline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 96.211.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088662/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Spectral Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100/11, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.885.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088658/800966/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2007, réf. DSO-CG00292. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

TPH Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.040.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089996/5770/10.

(070100628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Trigranit Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 674.750,00.

R.C.S. Luxembourg B 77.224.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre d'une part MERCURIA SERVICES S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et d'autre part TRIGRANIT FINANCE S.A R.L., société à responsabilité limitée ayant fait élection de son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat de sorte que la société TRIGRANIT FINANCE S.A R.L. est à ce jour sans siège social connu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour MERCURIA SERVICES SA

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007088070/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Autoplex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 45.517.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2007

1. Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2. Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés Administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Edouard De Meherenc De Saint Pierre et de Madame Dominique Hentsch. Le mandat des nouveaux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

3. Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Jean Zeimet. Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme
AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088099/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Quattro Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 66.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007089946/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pharos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue de Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 104.932.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

P. Serres

Notaire

Signée par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, momentanément absent.

Référence de publication: 2007089997/5770/14.

(070100556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: KRW 65.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007089397/242/13.

(070099999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pakal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 87.691.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007089943/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

AIG/Lincoln EE CS One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.429.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juillet 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007090001/219/13.

(070100551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

AIG/Lincoln EE CS One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.429.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juillet 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007090002/219/13.

(070100554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

KKR PEI SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 116.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007089435/239/13.

(070099975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

BRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 54.226.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juillet 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007090003/219/13.

(070100559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007089407/242/13.

(070099911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

AC Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 76.669.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING
Signature

Référence de publication: 2007089941/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 331.300,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007089402/242/13.

(070099904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: KRW 29.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007089395/242/13.

(070099997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Security Capital European Realty Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.229.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 61.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007089404/242/13.

(070099764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Bepofico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.920.

L'an deux mille six, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEPOFICO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg en date du 3 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 383 du 5 septembre 1992, dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé suite à la conversion en euro en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 27 février 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.920.

L'assemblée est présidée par Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Franck Jacoby, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Madame la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Madame la Présidente met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.501, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Deltenre, C. Godfurnon, F. Jacoby, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 28 novembre 2006, vol. 471, fol. 29, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007015789/5770/69.

(070007957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: KRW 28.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007089393/242/13.

(070099993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Mafa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 101.636.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 juillet 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007090005/219/13.

(070100568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.871.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juin 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007090010/219/13.

(070100649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

I-Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 41.446.

Constituée par acte passé par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 609 du 19 décembre 1992, modifiée suivant acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 849 du 5 octobre 2001.

Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2007

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société I-CORP S.A., tenue au siège social en date du 19 juin 2007, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social du 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration:
- André Gillioz, demeurant 61, rue du Rhône, CH-1204 Genève,

- Jean Beissel, demeurant 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg,
- Jürgen Fischer, demeurant 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

3. Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Laurent Heiliger, demeurant 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- Manuel Hack, demeurant 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- Stéphanie Grisius, demeurant 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

4. Acceptation de la démission de la FIDUCIAIRE FIBETRUST Sciv., ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, comme commissaire aux comptes.

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- AUDIT.LU S.à.r.l., avec siège social à 18, rue Hiel, L-6131 Junglinster.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I-CORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088082/770/33.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

JCL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.971.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088660/800967/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2007, réf. DSO-CG00294. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Hilger, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9910 Troisvierges, 31, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 106.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088663/800673/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2007, réf. DSO-CG00289. - Reçu 121 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Euroflam, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.

R.C.S. Luxembourg B 104.046.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007088665/800674/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2007, réf. DSO-CG00287. - Reçu 121 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Fleurs Josy Krier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 58, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 9.148.

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Jacqueline Krier, fleuriste, veuve en secondes noces de Monsieur Georges Braquet, demeurant à L-4106 Esch-sur-Alzette, 25, rue de l'Eglise,

agissant en son nom personnel en sa qualité de gérante unique, respectivement de seule associée dans la société à responsabilité limitée dénommée FLEURS JOSY KRIER, S.à r.l., avec siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 58, rue du Fossé,

société constituée originellement sous la dénomination de KRIER ET VOLKMANN S.E.N.C, et dont la dénomination a été modifiée une première fois en FLEURS JOSY KRIER, SUCCESSION JACQUELINE KRIER ET CIE, et une seconde fois en FLEURS JOSY KRIER, S.à r.l., suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire (aux termes duquel la société en nom collectif a été transformée en société à responsabilité limitée) reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1985, publié au Mémorial C numéro 51 du 20 février 1985, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 9.148.

Les statuts ont encore été modifiés suivant:

- acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 19 février 1990, publié au Mémorial C, numéro 326 du 14 septembre 1990.

- acte reçu par Maître Jacques Delvaux, préqualifié, en date du 21 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 626 de 1992 page 30.008.

- acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 428 du 10 mai 2005.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros par décision des associés réunis en assemblée générale tenue sous seing privé en date du 3 décembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 661 du 29 avril 2002.

Actuellement la société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite la comparante agissant en sa qualité d'associée et de gérante unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-), par incorporation au capital des bénéfices reportés à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-), sans émission de parts nouvelles.

L'existence des bénéfices reportés a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 31 décembre 2005 approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2005,

dont un exemplaire après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer une nouvelle valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

Suite à ce qui est dit ci-dessus, l'associée unique décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de quarante - deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent vingt-cinq euros (EUR 425,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les cent (100) parts sociales sont détenues par Madame Jacqueline Krier, fleuriste, veuve en secondes noces de Monsieur Georges Braquet, demeurant à L-4106 Esch-sur-Alzette, 25, rue de l'Eglise»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Krier, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 15 janvier 2007, vol. 924, fol. 37, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007017157/272/63.

(070010146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Antara Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.496.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. Madame Gabriele Schneider, administrateur de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7. Monsieur Luke Comer, administrateur de société, né le 30 novembre 1957 à Gaillimh/Galway (Irlande), demeurant à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

9. La société anonyme INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 10.548, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

ANTARA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007088101/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007089405/242/12.

(070099537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Victory247.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 108.457.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue en date du 19 juillet 2007*

Les actionnaires de la société VICTORY247.COM S.A. (la «Société») se sont réunis en assemblée générale extraordinaire jeudi, 19 juillet 2007, au siège social de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A. à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs actuels, à savoir:

- M. Roger Sebastian Sedal, Administrateur, demeurant Mogens Thorsens gate 13, 0264 Oslo, (Norvège),
- M. Stian Hornsletten, Administrateur, demeurant 49 Crowley Crescent, CR0 4EE Croydon, (Royaume-Uni),
- M. Jo Arne Lervik, Administrateur, demeurant Calle De Los Molineros 14, Ciudad Quesada, 03170 Rojales Alicante (Espagne),

- M. Svend Egil Larsen, administrateur, demeurant à Arsvollveien 64, N-4312 Sandnes (Norvège),

sont prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

M. Jo Arne Lervik, susvisé, est également nommé président du conseil.

La démission de M. Matti Kontu, Administrateur, demeurant Niittysaarentie 43, 00180 Espoo, (Finlande), est acceptée avec effet immédiat.

Le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION SARL, with registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 43.298)

est prolongé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège social avec effet immédiat à l'adresse suivante: 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007088095/3083/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08114. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Orion IPDL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.968.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of June.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l, a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 5 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés),

here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of a proxy under private seal given on 5 June 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of ORION IPDL 3 S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a limited partner with limited liability for all debts and obligations of a limited partnership or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case of several managers, two classes of managers will be created: class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, but shall only be effective if at least one class A manager and one class B manager votes in favour of them.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any class A manager together with a class B manager or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and payment

All of the one hundred twenty-five (125) shares are subscribed by ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
 - a) Mr Thomas Browne, class A manager, born on 3 May 1963 in Dublin, residing in 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Ireland;
 - b) Mr James Osborne, class A manager, born on 14 September 1962 in Vancouver, Canada, residing in Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Ireland;
 - c) Mrs Catherine Koch, class B manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

d) Mr Flavio Marzona, class B manager, born on 9 August 1971 in Luxembourg, with professional address in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 5 juin 2007, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 juin 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ORION IPDL 3 S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme associé avec responsabilité limitée pour toutes les dettes et obligations dans un limited partnership ou toute sorte de société commerciale comparable.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, deux classes de gérants seront créées: des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, mais ne sont effectives que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent favorablement en leur faveur.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A avec un gérant de classe B ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaut.

Souscription et libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par ORION INTERNATIONAL PROPERTY DEVELOPMENT LIMITED S.à r.l, préqualifiée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - a) M. Thomas Browne, gérant de classe A, né le 3 mai 1963 à Dublin, demeurant aux 18, Woodbine Park, Blackrock, Dublin, Irlande;
 - b) M. James Osborne, gérant de classe A, né le 14 septembre 1962 à Vancouver, Canada, demeurant à Sandymount House, Blackrock, Dundalk Co Louth, Irlande;
 - c) Mme Catherine Koch, gérant de classe B, né le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - d) M. Flavio Marzona, gérant de classe B, né le 9 août 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC/2007/11755. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007089919/7241/388.

(070100529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Arthur Hunt International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 69.025.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089327/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10290. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Oakmead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.980.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den 17. Juli 2007.

Vor Uns, Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Ingo Hoos, Privatbeamter, wohnhaft in D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Deutschland), Erbsengasse 7,
- 2) LCG INTERNATIONAL AG (B86.354), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,
vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,
letzterer hier vertreten durch Ingo Hoos, vorgeannt, auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 11. Juli 2007,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung OAKMEAD S.A. gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend (31.000,- €) euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert (100,- €) euro, welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende wird von der Generalversammlung ernannt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde oder durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai jedes Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. LCG INTERNATIONAL AG, vorgeannt, dreihundertneun Aktien	309
2. Ingo Hoos, vorgeannt, eine Aktie	<u>1</u>
Total: Dreihundertzehn Aktien	310

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,- €) euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendvierhundertfünfzig (1.450,- €) euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1). Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft in L-1251 Luxemburg, 23, avenue du Bois, Verwaltungsratsvorsitzender.
- b) Götz Schoebel, Betriebswirt, wohnhaft in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.
- c) Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, wohnhaft zu D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Sechster Beschluß

Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, wird uneingeschränkte Handlungsvollmacht mit dem Recht zur Erteilung von Untervollmachten erteilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns, Notar, nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand seven, on the seventeenth July 2007.

Before Us, Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxemburg).

There appeared:

- 1) Ingo Hoos, employee, residing in D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Deutschland), Erbsengasse 7,
- 2) LCG INTERNATIONAL AG (B86.354), having its registered office in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

himself here represented by Ingo Hoos, prenamed,

with full power to act in his name on his behalf;

by virtue of a proxy given on the 11th July 2007.

said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title OAKMEAD S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxemburg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the

Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxemburg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty one thousand (31,000.- €) euro represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred (100.- €) euro each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares. The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. Their mandate may not exceed six years. The president is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors or by the sole signature of the president of the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Monday of the month of May at 10 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts. Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1. LCG INTERNATIONAL AG, renamed, three hundred nine shares	309
2. Ingo Hoos, prenamed, one share	1
Total: Three hundred ten shares	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty one thousand (31,000.- €) euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand four hundred and fifty (1,450.- €) euro.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

First resolved

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following are appointed Directors:

- a) Fabrice Becquer, merchant, residing in L-1251 Luxembourg, 23, avenue du Bois, president of the Board of Directors.
- b) Götz Schoebel, economist, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29.
- c) Hiltrud Lehnen, employee, residing in D-54636 Idenheim, Burgweg 2.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2012.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

Sixth resolved

It is granted full power to Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, with the right to grant substitute powers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in German followed by a English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: I. Hoos, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 23 juillet 2007, Relation: REM/2007/1468. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 juillet 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007089918/218/250.

(070100727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

AirFlowControl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6660 Born, 8, Schlassstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.150.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue à Born le 29 décembre 2006

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de l'administrateur-délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 années. Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Composition du Conseil d'Administration

- Monsieur Mike Hein, Président du Conseil, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss, 8
- Monsieur Carlo Hein, Administrateur-délégué demeurant à L-6686 Mertert, rue de Wasserbillig, 35
- Madame Hallfridur Olafsdottir, demeurant à L-6686 Mertert, rue de Wasserbillig, 35

Commissaire aux comptes:

- Madame Chantal Zimmer, demeurant à L-6660 Born, Schlassstrooss, 8

Signature.

Référence de publication: 2007033052/680/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.733.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a Private Limited Company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2290328,

duly represented by Ms Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 May 2007 in London and

CCP VII SYNDICATION LIMITED, a Private limited Company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 02047077,

duly represented by Ms Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 May 2007 in London.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties, represented as aforementioned, are all the shareholders of CHARTERHOUSE POPPY I (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 May 2006 and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.733.

The appearing parties, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create different classes of managers divided into A manager(s), B manager(s) and C manager(s) and to provide that the Company will be bound by the joint signature of at least one A manager, one B manager and one C manager.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 11 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

Third resolution

The shareholders take note of the resignation of Mr Pierre Beissel and accept such resignation. The shareholders decide to confirm, respectively to appoint the following persons as members of the board of managers:

A Manager:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2260243; represented by Mr William Bruce Denne Dockeray, born on 28 avril 1957 in Newcastle, England, residing at 17 Rosebery Road, London N10 2LE,

B Manager:

Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

C Manager:

Mr Christophe El Gammal, economist, born in Uccle on 9 August 1967, with private address at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette.

The term of office of the said managers is set for an unlimited period of time. The Company is thus managed by a board of managers composed of three persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to modify the distribution of profits and authorizes the board of managers to decide and to distribute interim dividends at any time provided the interim statement of accounts prepared by the manager(s) show that sufficient funds are available for distribution.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 21 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, une société anonyme (Private Limited Company), ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Companies House, sous le numéro 2290328;

dûment représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007 à Londres,

CCP VII SYNDICATION LIMITED, une société anonyme (Private Limited Company), ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Companies House, sous le numéro 02047077,

dûment représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007 à Londres.

Les procurations signées ne varientur par la représentante des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, sont toutes les associées de la société CHARTERHOUSE POPPY I (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, le 22 mai 2006, régie par les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.733.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant(s) A, gérant(s) B et gérant(s) C et de prévoir que la Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant A, un gérant B et un gérant C.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A, un (1) Gérant B et un (1) Gérant C.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, d'un Gérant B et d'un Gérant C ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Troisième résolution

Les associés prennent note de la démission de Monsieur Pierre Beissel et acceptent cette démission. Les associés décident de confirmer, respectivement de nommer les personnes suivantes comme membre du conseil de gérance:

Gérant A:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Company House, sous le numéro 2260243; dont le représentant permanent est Mr William Bruce Denne Dockeray, né le 28 avril 1957 à Newcastle, Angleterre, résidant au 17 Rosebery Road, N10 2LE

Gérant B:

Mr Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Gérant C:

Mr Christophe El Gammal, économiste, né à Uccle, le 9 août 1967, ayant son adresse privée 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette.

Le mandat desdits gérants est établi pour une durée illimitée. La Société est donc gérée par un conseil de gérance composé de trois personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la distribution des profits et d'autoriser le conseil de gérance à décider de la distribution des dividendes intérimaires à toute occasion à condition que les comptes provisoires préparés par les gérants montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 21 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.»

Fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la représentante des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Adjeroun, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. LAC/2007/8654. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007090054/7241/172.

(070100768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Poncirus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 130.073.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CELLECTIS TRADING LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Kyr-iakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower Flat Office 5/A, P.C 3040, Limassol, Cyprus, registered under the Companies Law, Cap.113 as a limited Liability Company under number 196341.

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Said power of attorney after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its mandatory, has incorporated a «private limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PONCIRUS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established at Clémency.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The company may redeem shares of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of partners representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of shares redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed shares, including the shares redeemed previously and the shares owned by the Company in its portfolio as well as the shares redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that the net assets of the Company would become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as share premium on the issue of its own shares or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed shares of the Company.

The shares redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these shares not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the shares to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if at the majority of managers are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by the majority of the vote of the managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate

with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the single signature of the manager or in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of manager or by signature of any special agent as decided by the manager or in case of plurality of managers, by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the manager or in case of plurality of managers, by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each partner has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company’s share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

Art. 15. The Company’s year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31, the Company’s accounts are established and the manager or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company’s assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the manager or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
CELLECTIS TRADING LIMITED	125
Total:	125

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the general partners meeting, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) That the following is appointed manager of the company for an unlimited period:

Jean Yves-Stasser, companies director, born on September 16th, 1971 in Hermalle-S/Argenteau (Belgium), with professional address at 8, rue Haute, L-4963 Clémency (Grand Duchy of Luxembourg)

who will have the necessary power to validly bind the company by its single signature.

2) The Company shall have its registered office in 8, rue Haute, L-4963 Clémency (Grand Duchy of Luxembourg).

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

COLLECTIS TRADING LIMITED, société de droit Chypriote, avec son siège social à Kyriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower Flat Office 5/A, P.C 3040, Limassol, Chypre, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Chypre, CAP.113 sous le numéro 196341, ci-après représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PONCIRUS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Clémency.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils formeront un Conseil de gestion. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gestion.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gestion seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gestion pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gestion.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion ne pourra valablement délibérer que si la majorité des gérants sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gestion doit être adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs per-

sonnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le gérant ou le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le gérant ou le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant ou en cas de pluralité de gérants, d'un membre quelconque du Conseil de Gérance ou par tout mandataire désigné par le gérant ou le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le gérant ou le conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Parts sociales
1. COLLECTIS TRADING LIMITED	125
Total:	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Résolutions

Et à l'instant, l'assemblée générale des associés, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Jean-Yves Stasser, né le 16 septembre 1971 à Hermalle-S/Argenteau (Belgique), administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 8, rue Haute à L-4963 Clémency (Grand-Duché du Luxembourg).

Lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle.

2) Le siège social de la Société est établi à 8, rue Haute à L-4963 Clémency (Grand-Duché du Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18041. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007091445/242/336.

(070102367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

Charterhouse Dragon II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.701.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE DRAGON I, a société anonyme, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 June 2006 and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117,540,

duly represented by Ms Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 May 2007, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of CHARTERHOUSE DRAGON II (the «Company») a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 June 2006 and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117,701.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create different classes of managers divided into A manager(s), B manager(s) and C managers(s) and to provide that the Company will be bound by the joint signature of at least one A manager, one B manager and one C manager.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 10 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers which do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

Third resolution

The sole shareholder takes note of the resignation of Mr Pierre Beissel, accepts such resignation and grants discharge to Mr Pierre Beissel for his mandate as a member of the board of managers. The shareholder decides to confirm, respectively to appoint the following persons as members of the board of managers:

A Manager:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2260243;

B Manager:

Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

C Manager:

Mr Christophe El Gammal, economist, born in Uccle on 9 August 1967, with private address at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette.

The term of office of the said managers is set for an unlimited period of time. The Company is thus managed by a board of managers composed of three persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to modify the distribution of profits and authorizes the board of managers to decide and to distribute interim dividends at any time provided the interim statement of accounts prepared by the manager(s) show that sufficient funds are available for distribution.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 20 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE DRAGON I une société anonyme ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, le 22 juin 2006, régie par les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.540,

dûment représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, maître en droit demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2007. La procuration signée ne varietur par les mandataires de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associé unique de la société CHARTERHOUSE DRAGON II (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, le 22 juin 2006, régie par les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.701.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant(s) A, gérant(s) B et gérant(s) C et de prévoir que la Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant A, d'au moins un gérant B et d'au moins un gérant C.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A, d'au moins un (1) Gérant B et d'au moins un (1) Gérant C.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Troisième résolution

L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Pierre Beissel et accepte cette démission. L'associé unique décide de confirmer, respectivement de nommer les personnes suivantes comme membre du conseil de gérance:

Gérant A:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Company House, sous le numéro 2260243;

Gérant B:

Mr Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Gérant C:

Mr Christophe El Gammal, économiste, né à Uccle, le 9 août 1967, ayant son adresse privée 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur Alzette.

Le mandat des gérants est établi pour une durée illimitée. La Société est donc gérée par un conseil de gérance composé de trois personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, d'au moins un Gérant B et d'au moins un Gérant C.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la distribution des profits et d'autoriser le conseil de gérance à décider de la distribution des dividendes intérimaires à toute occasion à condition que les comptes provisoires préparés par les gérants montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 20 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le

gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux mandataires de la comparante, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Adjeroun, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, LAC/2007/8643. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007090056/7241/157.

(070100776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Luxinstruments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8048 Strassen, 9, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.971.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Dália Maria Lopes Dos Reis, gérante de sociétés, née à Coimbra (Portugal) le 11 juin 1974, demeurant à L-8048 Strassen, 9, rue du X Septembre

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUXINSTRUMENTS.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toute activité de commerce principalement dans le domaine de l'achat, la vente, l'import et l'export d'instruments de musique, ainsi que tous les produits de la branche; et

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Madame Dália Maria Lopes Dos Reis.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale,

qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Dália Maria Lopes Dos Reis, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-8048 Strassen, 9, rue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. M. Lopes Dos Reis, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2007, LAC/2007/17258. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 juillet 2007

P. Decker.

Référence de publication: 2007090011/206/80.

(070100536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Exit Door Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.949.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Has appeared:

FRONT DOOR HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Lord Coutanche House, 66-68 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 5PS,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on November 29th, 2006.

Said proxy signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing shareholder, represented by its proxy holder, has requested the notary to state as follows:

- EXIT DOOR HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company («Société anonyme»), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 71.949, (hereinafter referred to as «the Company») has been incorporated by deed of the notary Emile Schlessler on October 7, 1999, published in the Mémorial C number 945 of December 10, 1999.

- The articles of association of the Company have been lastly amended through the Minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders held on December 14, 2001, in relation to the conversion of the share capital from LUF to Euro, which Minutes were published in the Mémorial C, number 495, on March 28, 2002.

- The share capital of the Company presently amounts to thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Cents (€ 30,986.69) consisting of one thousand (1,000) shares, each without any nominal value.

- The appearing shareholder has become the sole owner of all the shares of the Company by share sale and purchase agreement dated November 20, 2006.

- The appearing shareholder, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing shareholder, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors of the dissolved Company for the exercise of their mandate until today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FRONT DOOR HOLDING LIMITED, une société constituée selon le droit de l'île de Jersey, ayant son siège social à Lord Coutanche House, 66-68 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 5PS,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- EXIT DOOR HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.949 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler le 7 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 945, le 10 décembre 1999.

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 décembre 2001, tenue en relation avec la conversion du capital social de LUF en Euro, et dont les Minutes ont été publiées au Mémorial C, numéro 495, le 28 mars 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf Cents (€ 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions, chacune sans valeur nominale.

- La comparante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la Société par un contrat de transfert d'actions daté du 20 novembre 2006.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 20, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089875/242/92.

(070100779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

it4lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 124.178.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Hermann Schell, IT-Manager, geboren in Trier (Deutschland), am 20. Mai 1965, wohnhaft in D-54296 Trier, Im Treff 25 (Deutschland).

Welcher Kompagent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Kompagent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung it4lu S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Maßnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mondorf-les-Bains.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Hard- und Software sowie die Durchführung von IT-Training und Dienstleistungen im IT-Bereich.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 12.500,- € (zwölftausendfünfhundert EUR) und ist eingeteilt in 100 (einhundert) Geschäftsanteile zu je 125,- € (hundertfünfundzwanzig EUR).

Alle 100 (einhundert) Anteile wurden von Herrn Hermann Schell, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von 12.500,00 € (zwölftausendfünfhundert EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf 1.500,- € (EUR eintausendfünfhundert) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer für unbegrenzte Dauer wird ernannt:

Herr Hermann Schell, vorbenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann außerdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Schell, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, vol. 31CS, fol. 86, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Februar 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007029457/202/102.

(070023611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Anaida Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.495.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

5. Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

6. Madame Gabriele Schneider, administrateur de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

7. Monsieur Luke Comer, administrateur de société, né le 30 novembre 1957 à Gaillimh/Galway (Irlande), demeurant à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

9. La société anonyme INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 10.548, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
ANAIDA INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007088105/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

International Corporation Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.246.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007090258/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02784C. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Zidag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.780.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007089999/227/12.

(070100640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Intimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.542.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour INTIMM S.A.
Signature

Référence de publication: 2007090259/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04074. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Sublim Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.498.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
5. Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Madame Gabriele Schneider, administrateur de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Monsieur Luke Comer, administrateur de société, né le 30 novembre 1957 à Gaillimh/Galway (Irlande), demeurant à MC-98000 Monaco, 24, rue Grimaldi, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
9. La société anonyme INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 10.548, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
SUBLIM INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007088102/29/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Fairfax International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.429.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2007 à 14.30 heures

1. a été nommé gérant unique Monsieur René Lambert Joldersma, né le 26 août 1967 à Schoonebeek, Pays-Bas, et demeurant à 5A, op der Lei, L-9746 Drauffelt, Grand-Duché de Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2007

en remplaçant Monsieur Jan Herman van Leuvenheim.

2. le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, à effet du 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juin 2007.

FAIRFAX INTERNATIONAL SàRL
R. L. Joldersma
Gérant unique

Référence de publication: 2007088104/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Car Amana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.917.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2007

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Pierre Schmit, administrateur de société, né le 16 février 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Madame Gabriele Schneider, administrateur de société, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld (Allemagne), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. La société anonyme GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
7. La société anonyme INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 10.548, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
CAR AMANA INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007088106/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Hayward International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.525.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2007 à 14.00 heures

1. a été nommé gérant unique Monsieur Alexander Knol, né le 3 juillet 1970 à Ruinen, Pays-Bas, et demeurant à 5A, op der Lei, L-9746 Drauffelt, Grand-Duché de Luxembourg
à effet du 1^{er} juin 2007
en remplaçant Monsieur Jan Herman van Leuvenheim
2. le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 juin 2007.

HAYWARD INTERNATIONAL SàRL
A. Knol
Gérant unique

Référence de publication: 2007088103/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

M. Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 67.814.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 13 juillet 2007*

L'Assemblée Générale a décidé (i) de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- LAYCA (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ème} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 591194;

- NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ème} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 590488;

- NUTAN (MANAGEMENT) S.A., ayant son siège social au 2^{ème} étage, Abbott Building, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), et inscrite auprès du Registrar of International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 590480

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale a décidé (ii) de renouveler le mandat du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social au Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

MERCURIA SERVICES
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007088116/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

CyberTech Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 59.805.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031863/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02494. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Gift World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.484.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les membres du Conseil d'administration datées du 14 mai 2007 que:

Démission des administrateurs avec effet au 22 mai 2007 à savoir:

- Monsieur Paul Muller,
- La société LUCKY-INVEST HOLDING S.A.,
- La société EAST-WEST TRADING COMPANY S.à r.l.

Démission du commissaire aux comptes avec effet au 22 mai 2007 à savoir:

- Monsieur Guy Muller.

Démission de l'administrateur délégué avec effet au 22 mai 2007 à savoir:

- Monsieur Paul Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2007088156/2602/25.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2007, réf. DSO-CG00271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070098095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Colombe Télécommunications S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 20, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 106.653.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088552/4472/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10688. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Saturn Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.974.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société SATURN INVESTMENTS Sàrl que:

- l'assemblée corrige l'adresse de l'associé suivant:

La société LILY INVESTEMENTS FINANCE LIMITED, dont le siège social est à P.O. Box 3136, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Iles Vierges Britanniques

- et des gérants suivants:

Monsieur Trevor Neckles, né à Croydon (UK), le 20 décembre 1954, demeurant à 367 Bimini Drive, Grand Harbour, Grand Cayman, Iles Caymans.

Monsieur John Collins, né à Luton (UK), le 21 juin 1934, demeurant à 500 Prospect Point Road, Grand Cayman, Iles Caymans.

Wiltz, le 9 juillet 2007.

Pour extrait conforme
A. Holtz
Notaire

Référence de publication: 2007088119/2724/23.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Lutisse, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.254.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société LUTISSE SA que:

- démission de Monsieur Denis Thiry, demeurant à B-4520 Wanze, 521, rue Alphonse Nicolas de sa fonction d'administrateur.

- Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué en la personne de Monsieur Sébastien Soudant, né le 9 novembre 1976 à Huy (B), avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

- Monsieur Sébastien Soudant peut valablement engager la société par sa seule signature. Tout acte engageant la société devra obligatoirement revêtir la cosignature de l'administrateur-délégué ou administrateur Monsieur Sébastien Soudant.

Wiltz, le 9 juillet 2007.

Pour extrait conforme
A. Holtz
Notaire

Référence de publication: 2007088146/2724/22.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Ilva International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 98.029.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088970/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07177. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

T.M.O. Limousines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 29.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 27 juillet 2007.

M. Weinandy
Notaire

Référence de publication: 2007089437/238/12.

(070099611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.
